

Accueil de loisirs mercredi



Pour tous les enfants scolarisés de la Maternelle au Primaire

Amplitude d'ouverture : 7h à 18h30

Lieu d'accueil : Centre social (35 avenue du 8 mai, 58240 Saint Pierre le Moûtier)

Différentes possibilités d'accueil :

Journée Complète	½ journée matin		½ journée après-midi	
Avec repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
Arrivée le matin entre 7h et 9h ou par navette.	Arrivée le matin entre 7h et 9h ou par navette	Arrivée le matin entre 7h et 9h ou par navette	Arrivée entre 11h45 et 12h15	Arrivée entre 13h15 et 14h
Départ le soir entre 16h30 et 18h30 ou par navette	Départ entre 13h15 et 14h	Départ entre 11h45 et 12h15	Départ entre 16h30 et 18h30 ou par navette	Départ entre 16h30 et 18h30 ou par navette

Transports :

Des transports sont organisés au départ des communes adhérentes (matin et soir) pour favoriser l'accès aux activités. Pour bénéficier du service, il suffit d'inscrire l'enfant au préalable.

Les transports sont mis en place en fonction des inscriptions, il est important de respecter les horaires et de prévenir en cas d'absence.

	Chantenay St Imbert Place de l'église	Azy Le Vif Place de L'église	Luthenay- Uxeloup Place de la Mairie	Livry Place de la Mairie	Langeron Place De l'église	Mars/allier Place de la Mairie
Matin	8h00	8h30	8h15	8h30	7h45	7h30
Soir	17h45	17h55	18h00	17h30	17h45	17h15

Des transports au départ de **Tresnay, Neuville Les Decize et Toury sur Jour** pourront être envisagés à partir du 1er janvier 2022



Les navettes devront être réservées 8 jours à l'avance
Il n'y a pas de navettes possibles entre 12h et 14h

Repas :

Les repas sont pris au Centre Social à partir de 12h et fournis par la société ANSAMBLE.

Pour bénéficier des repas, l'enfant doit être inscrit 8 jours avant. **Tout repas commandé sera facturé.**

Divers :

Si votre enfant participe à une activité sur St Pierre le Moûtier, il pourra être accompagné sur le lieu d'activité à condition d'avoir prévenu le Centre Social en ayant rempli l'autorisation adéquate.

Modalités d'inscriptions : l'inscription se fera de vacances à vacances (au plus tard 48h à l'avance)

Vous pouvez inscrire votre enfant :

- En vous rendant à l'accueil pour obtenir un formulaire d'inscription.
- En remplissant le formulaire d'inscription via notre site internet <http://www.csi-stpierre.fr>
- Les inscriptions seront validées par mail ou message

Pour répondre aux exigences des différents organismes partenaires, il est indispensable que la fiche sanitaire et autres autorisations soient complétées aussi précisément que possible et remis au Centre Social.

Modalités de règlements :

Une facture sera adressée **aux familles à la fin de chaque mois** et le règlement s'effectuera par chèque à l'ordre du Centre Social ou en espèce à l'accueil du Centre Social ou par virement (IBAN sur facture). Le chèque peut être remis aux animateurs de l'accueil de loisirs, à l'accueil du Centre Social ou dans la boîte aux lettres du Centre Social.

Vous pouvez régler par chèque CESU dématérialisé avec notre numéro adhérent (fourni sur demande) via votre espace personnel.

Conditions financières :

Quotient familial	1/2 journée SANS repas		1/2 Journée AVEC repas		Journée AVEC repas	
	Communes adhérentes	Communes extérieures	Communes adhérentes	Communes extérieures	Communes adhérentes	Communes extérieures
0 à 450 €	2,50 €	3,50 €	5,50 €	6,50 €	7,50 €	8,50 €
451 € à 600 €	3,50 €	4,50 €	6,50 €	7,50 €	9,50 €	10,50 €
601 € à 750 €	4,50 €	5,50 €	7,50 €	8,50 €	11,50 €	12,50 €
À partir de 751 €	5,50 €	6,50 €	8,50 €	9,50 €	13,50 €	14,50 €

L'adhésion 2022 au Centre Social est valable du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 **et est obligatoire** :

- **12 € par famille** Pour les familles des communes adhérentes (Azy le Vif, Chantenay Saint Imbert, Langeron, Livry, Luthenay-Uxeloup, Mars sur Allier, Neuville Les Decize, Saint Pierre le Moûtier, Toury Sur Jour et Tresnay).
- **14 € par famille** Pour les familles qui ne résident pas sur une commune adhérente à la structure.

Le Conseil d'Administration du Centre Social a voté une mesure visant à exclure des accueils de loisirs les enfants dont les familles ne se seraient pas acquittées des sommes dues.

⚠ Toute absence non justifiée (par un certificat médical) et non signalée (48h à l'avance) sera facturée en totalité et ne sera pas remboursée.

Numéro de téléphone à joindre :

Centre Social : **03.86.37.20.58**

Pendant les jours et heures d'ouverture du Centre Social (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30) ou messagerie vocale.

Téléphone portable : **06.41.52.05.62** pour **prévenir les animateurs en cas d'urgence entre 17h et 18h30.**